

Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 mars 2016

A 20 heures 05, Monsieur le Maire Jacques COLIN ouvre la séance.

Monsieur Thierry STEINBAUER a été désigné comme secrétaire. Il fait l'appel.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs

Jacques COLIN – Christian CODDET – Marie-Françoise BONY – Thierry STEINBAUER – Lionel FAIVRE – Emmanuelle ALLEMANN – Barbara NATTER – Gérard JEANBLANC – Alphonse MBOUKOU – Dominique VALLOT – Béatrice JACQUINOT – Nuria GAUMEZ – Bernard CANAL – Nathalie BOURGEOIS – Jérémy DURAND – Anne-Sophie CAMPOS – Sylvain GALLY – Elise LAB – Alain MERCET – Isabelle DUVERGEY

Absents représentés : Monsieur

Stéphane JACQUEMIN par Isabelle DUVERGEY

Absents non représentés : Mesdames

Béatrice CUENAT – Sylvie KOLB

Le rapport du Conseil Municipal du 21 janvier 2016 est adopté à l'unanimité.

Assistait Madame Anne-Sylvia PISCHOFF-MARTINEZ, Directrice Générale des Services.

A l'ordre du jour :

Délibération n° 3916

Budget bois : Compte administratif 2015

Sous la présidence de Monsieur Jacques COLIN Maire, est présenté le compte administratif 2015.

Monsieur Christian CODDET, Maire-Adjoint aux finances donne les explications par chapitre.

Le compte administratif 2015 est arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes :	+ 79 752,34 €
Dépenses :	- 18 121,93 €
Excédent :	+ 54 277,75 €

Section d'investissement :

Recettes :	+ 4 782,53 €
Dépenses :	- 4 347,75 €
Excédent :	+ 434,78 €

Résultat de clôture : (Excédent) + 54 712,53 €

Au moment du vote, Monsieur le Maire quitte la salle.

Après avoir entendu Monsieur CODDET,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,
ADOPTÉ le compte administratif 2015.

Ampliation de cette délibération sera adressée à Monsieur le Trésorier.

Délibération n° 3917
Budget bois : Compte de gestion 2015

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE à l'unanimité le compte de gestion 2015.

Ampliation de cette délibération sera adressée à Monsieur le Trésorier.

Délibération n° 3918
ONF : programme des travaux de l'année 2016

Monsieur le Maire présente le programme des travaux O.N.F. pour 2016 avec un plan de la forêt communale (dont un exemplaire a été remis aux Conseillers Municipaux).

1. Travaux d'investissement

Travaux sylvicoles : intervention en futaie irrégulière	11 127,60 €
sur parcelle 24-26 et 28	
TOTAL HT	11 127,60 €
TOTAL TTC (TVA 10 %)	12 240,36 €

2.1 Travaux de maintenance (fonctionnement)

Entretien du parcellaire	5 898,35 €
* traitement manuel	
Parcelles 2-19-20	
* Mise en peinture	
Parcelles 1, 2, 19, 20	
* Création de parcellaire ou de périmètre : ouverture manuelle avec marquage à la peinture	
Parcelles 19 et 20	
TOTAL HT	5 898,35 €
TOTAL TTC (TVA 10 %)	6 488,18 €

2.2 Travaux de réfection (fonctionnement)

* Route forestière	9 160,50 €
TOTAL HT	9 160,50 €
TOTAL TTC (TVA 20 %)	10 993,80 €

2.3 Travaux d'infrastructure (fonctionnement)

* Curage des fossés – routes forestières du Phanitor Querty Sud	2 184,00 €
TOTAL HT	2 184,00 €
TOTAL TTC (TVA 20 %)	2 620,80 €

2.4 Revers d'eau (investissement)

* Route forestière Sud	1 676,40 €
TOTAL HT	1 676,40 €
TOTAL TTC (TVA 20 %)	2 011,68 €

Travaux d'investissement en TTC :

12 240,36 + 2 011,68 = **14 252,04 € TTC**

Travaux de fonctionnement en TTC :

6 488,18 + 10 993,80 + 2 620,80 = **20 102,78 € TTC**

Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le programme de travaux O.N.F. tel que décrit ci-dessus,

INSCRIRA les travaux d'entretien à l'article 61524 du budget bois 2016,

INSCRIRA les travaux d'investissement à l'article 2117 du budget bois 2016.

Un exemplaire du programme travaux O.N.F. 2016 sera adressé à l'O.N.F.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- l'O.N.F.,
- Monsieur le Trésorier,
- au service comptabilité de la commune.

Délibération n° 3919
Budget bois : Budget Primitif 2016

M. le Maire-adjoint aux finances présente le budget primitif 2016 aux conseillers municipaux. Chaque conseiller détient un exemplaire du budget primitif.

M. le Maire-adjoint aux finances adopte la présentation par chapitre et expose que le budget primitif est équilibré et arrêté à :

→ section de fonctionnement :

dépenses : 152 265,22 €

recettes : 152 265,22 €

→ section d'investissement :

dépenses : 14 300,00 €

recettes : 14 300,00 €

Après avoir entendu M. le Maire,
Le Conseil Municipal à l'unanimité,
VOTE le budget primitif 2016.

Ampliation de cette délibération sera adressée à Monsieur le Trésorier.

Délibération n° 3920
Budget communal : Compte administratif 2015

Sous la présidence de Monsieur Jacques COLIN Maire, est présenté le compte administratif 2015.

Monsieur Christian CODDET, Maire-Adjoint aux finances donne les explications par chapitre.

Le compte administratif 2015 est arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : + 2 304 161,60 €

Dépenses : - 1 986 814,64 €

Excédent : + 317 346,96 €

Section d'investissement :

Recettes : + 258 782,12 €

Dépenses : - 1 234 720,26 €

Déficit : - 975 938,14 €

Résultat de clôture : (Déficit) - 658 591,18 €

Au moment du vote, Monsieur le Maire quitte la salle.

Après avoir entendu Monsieur CODDET, un tiers des Conseillers Municipaux soit 10 Conseillers Municipaux demandent le vote à bulletin secret concernant le Compte Administratif 2015 de la commune.

Le Conseil Municipal avec 12 votes pour,
3 votes contre,
5 absentions,

ADOpte le compte administratif 2015.

Ampliation de cette délibération sera adressée à Monsieur le Trésorier.

Délibération n° 3921
Budget communal : Compte de gestion 2015

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE à l'unanimité le compte de gestion 2015.

Ampliation de cette délibération sera adressée à Monsieur le Trésorier.

Délibération n° 3922
Taux d'imposition en 2016

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'arrêter les taux d'imposition pour 2016 à :

- ➔ taxe d'habitation : 11,10
- ➔ taxe foncière sur les propriétés bâties : 15,31
- ➔ taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46,52

Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE d'arrêter les taux pour 2016 à :

- ➔ taxe d'habitation : 11,10
- ➔ taxe foncière sur les propriétés bâties : 15,31
- ➔ taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46,52

Ampliation de la présente délibération sera adressée à Monsieur le Trésorier.

Délibération n° 3923
Budget communal : Budget Primitif 2016

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2016 aux conseillers municipaux.
Chaque conseiller détient un exemplaire du budget primitif.

Monsieur le Maire adopte la présentation par chapitre et expose que le budget primitif est équilibré et arrêté à :

→ <u>section de fonctionnement</u> :	
dépenses :	3 304 383,08 €
recettes :	3 304 383,08 €
→ <u>section d'investissement</u> :	
dépenses :	2 150 123,30 €
recettes :	2 150 123,30 €

Après avoir entendu M. le Maire,
Le Conseil Municipal à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2016.

Ampliation de cette délibération sera adressée à Monsieur le Trésorier.

Informations diverses

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de quartier au niveau de la CTAA.

Monsieur le Maire présente également le projet d'aménagement de l'espace de la Tuilerie.

L'opération Giro propre va être étendue au collège le 27 avril 2016 et au niveau de la ville le 30 avril 2016.

Le jeudi 22 avril 2016 à 14h30 à la salle des fêtes de la Mairie, une conférence est donnée sur le sommeil des personnes âgées.

Le dimanche 03 avril 2016 : Marché aux puces sur la Place de Gaulle, organisé par l'USG VTT.

La séance est levée à 22 heures 55.

Pour extraits certifiés conformes

A Giromagny, le 30 mars 2016

Le Secrétaire de séance,

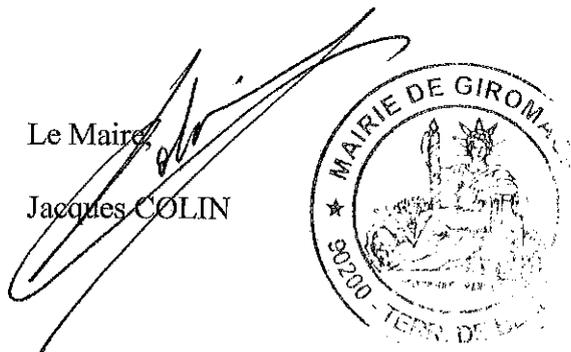
Thierry STEINBAUER



Affiché le 31 mars 2016

Le Maire,

Jacques COLIN



Conformément aux dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965, toute contestation devant le Tribunal administratif doit avoir lieu dans les 2 mois de la publication des présentes délibérations.